

Fr (<https://philab.uqam.ca/blogue-accueil/le-soutien-a-domicile-et-aux-proches-aidants-une-incursion-necessaire-de-la-philanthropie/>)

En (<https://philab.uqam.ca/home-blog/le-soutien-a-domicile-et-aux-proches-aidants-une-incursion-necessaire-de-la-philanthropie/?lang=en>)



(<https://philab.uqam.ca>)



## Le soutien à domicile et aux proches aidants : une incursion nécessaire de la philanthropie ?

Par Lucie Dumais , Professeure, École de travail social. (Membre du CRISES et du PhiLab)

28 novembre 2018

Avec la collaboration de Patricia Gazzoli, Christian Jetté et Sylvain A. Lefèvre

### Mise en contexte des politiques de soutien à domicile et aux proches aidants

En matière de soutien à domicile (SAD), les programmes socio-sanitaires du Québec ont eu du mal à évoluer, et ce, malgré les appels répétés à bonifier le SAD, que ce soit au moment de la 1<sup>ère</sup> politique de 1979, du virage ambulatoire de fin 1990 ou de la politique de 2003 *Chez soi, le premier choix* et ses *Précisions* de 2004. Il n'est pas étonnant de revoir, bon an mal an, que les personnes proches aidantes assurent la plus grande part du soutien et des soins à domicile, estimée à 80 % des heures consenties. Dans un avis de 2008, le Conseil des Aînés estimait à cinq milliards de dollars par année les tâches rendues par les proches aidants, avec, comme balise de référence, le salaire minimum.

Les pressions exercées sur les systèmes de santé et sur la proche-aidance ne se font pas sentir qu'au Québec. Les gouvernements d'Occident disposent de données statistiques permettant de connaître l'ampleur et la variation de la proche-aidance. Ces informations rendent plus facile l'anticipation des défis : ratios aidant-aidé; vieillissement des aidants; information et formation en SAD. Des enquêtes françaises mettent en évidence que les aidants.es fournissent à domicile des aides plus diversifiées (transport, tâches quotidiennes, soins) que les professionnels des réseaux institutionnels, et notamment du soutien moral (Soullier et Weber, 2011).

Une réflexion collective profonde concernant la recomposition des solidarités privée (celle des familles) et publique (celle de l'État) est nécessaire. Le débat ne peut se limiter à des « accusations réciproques de désengagement » : tant le nombre d'heures d'aide que les enveloppes budgétaires ont augmenté tandis que les besoins ne cessent de croître et qu'un segment important des proches s'épuise (Bresson et Dumais, 2017). Cette réflexion doit aussi s'appeser les apports du tiers secteur (associations ou OSBL de soutien à domicile et dans la communauté) et du secteur privé (dans l'aide à domicile ou les résidences de retraités). Les fondations subventionnaires ont aussi investi dans le domaine des SAD et de la proche-aidance et leurs pratiques méritent d'être éclairées. Le court texte qui suit fera état de certains constats que nos recherches en cours commencent à mettre en relief.

### Recomposition des solidarités privée et publique

